

SAINT-THURIEN, le 27 mars 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Jeudi 2 avril 2026 à 19 h.

Ordre du jour :

- 1°) Indemnités de fonction des élus locaux,
- 2°) Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal,
- 3°) Secrétariat des séances du conseil municipal,
- 4°) Constitution des commissions municipales,
- 5°) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- 6°) Election des membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- 7°) Désignation des délégués aux Syndicats Intercommunaux et autres organismes,
- 8°) Désignation des délégués au CNAS,
- 9°) Désignation d'un élu correspondant défense,
- 10°) Désignation d'un correspondant incendie et secours,
- 11°) Désignation d'un élu référent sécurité routière,
- 12°) Désignation d'un élu référent à la langue et la culture bretonnes,
- 13°) Accueil de loisirs - Fixation d'un tarif pour les mini camps,
- 14°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Julien BARGUILLE et Fanchon THUAUDET.

Secrétaire de séance : Fanchon THUAUDET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Les procès-verbaux des séances du 25 février et du 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20260313

Objet : *Accueil de loisirs – fixation d'un tarif pour les mini-camps*

Le Maire indique aux membres de l'assemblée que des tarifs sont fixés pour les activités proposées à l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires :

- Adhésion annuelle 2.00 €
- Activité sans prestataire gratuit
- Activité culinaire (goûter) 1.00 €
- Activité avec repas Entre 3,00 € et 5,00 € selon QF
- Activité avec prestataire sur la Commune Entre 3.00 € et 7.00 € selon QF
- Activité de loisirs (parc, laser, etc...) Entre 7.00 € et 10.00 € selon QF
- Spectacle, concert à l'extérieur (transport inclus) Entre 15.00 € et 20.00 € selon QF

A ce jour, aucun tarif n'est fixé pour les mini-camps. Or, l'animatrice a prévu d'en organiser un du 15 au 16 mai prochain en partenariat avec l'accueil ados de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur la proposition du Maire, décide de fixer les tarifs figurant ci-dessous pour les mini-camps :

- 21 €/jour pour les enfants dont les parents ont un QF inférieur à 650 €,
- 29 €/jour pour les enfants dont les parents ont un QF compris entre 651 et 1 000 €,
- 33 €/jour pour les enfants dont les parents ont un QF supérieur à 1 000 €.

Fait à SAINT-THURIEN, le 3 avril 2026

Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

